

22/10/15

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**COMMUNE
DE
PIBRAC**

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA DELEGATION SPECIALE

Séance du 16 mars 2015

L'an deux mille quinze le 16 mars à 14 h, le Conseil de la Délégation Spéciale de la commune légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PECH, Président :

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre PECH – Monsieur André CROCHERIE – Monsieur Jean-Paul JULLIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul JULLIERE

Monsieur Jean-Pierre PECH, Président, ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres et à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Jean-Paul JULLIERE est nommé.

Ensuite, Monsieur Jean-Pierre PECH donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

- Annulation de la désignation d'un délégué auprès du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT).

Les membres de l'assemblée prennent connaissance du courrier de Monsieur le Préfet daté du 6 mars 2015 par lequel, il est précisé que la commune de Pibrac n'adhère pas directement au Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine, mais par l'intermédiaire de Toulouse Métropole dont la commune est membre.

Monsieur le Préfet demande donc aux membres du Conseil de la Délégation Spéciale d'annuler la désignation de Monsieur André CROCHERIE auprès du SMEAT.

Délibération n° 201503DEAC05 “ ADMINISTRATION ”

Objet : Annulation de la désignation d'un délégué auprès du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT)

Vu la délibération du Conseil de la Délégation Spéciale en date du 26 février 2015,

Vu la lettre du Préfet de la Haute-Garonne en date du 6 mars 2015,

Il est proposé au Conseil de la Délégation Spéciale d'annuler sa décision du 26 février 2015 en ce qui concerne la désignation de Monsieur André CROCHERIE pour représenter la commune de Pibrac auprès du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT).

Le Conseil de la Délégation Spéciale, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité cette proposition.